

Décision de la Cour Suprême des Etats-Unis : un recul historique des droits des femmes

SUD Culture Solidaires

La Cour suprême des États-Unis, à majorité conservatrice, a abrogé vendredi 24 juin l'arrêt « Roe v. Wade » qui avait fait, il y a près de 50 ans, de l'accès à l'avortement un droit constitutionnel. Cette décision pourrait aboutir à l'interdiction de l'avortement dans 26 États. Les conséquences de cette abrogation sont évidemment considérables et catastrophiques pour les femmes américaines.

Empêcher les femmes d'avorter, c'est les condamner à une grossesse et à un accouchement forcés, c'est les contraindre à avorter loin de chez elles pour celles qui pourront se le permettre financièrement. Pour d'autres, ce sera le recours à des méthodes dangereuses, sans accompagnement, aux conséquences parfois mortelles. Ces interdictions, en outre, renforceront les inégalités sociales car elles toucheront de manière disproportionnée les femmes les plus précaires.

L'abrogation de l'arrêt « Roe v Wade » est le résultat de l'action des mouvements religieux fanatiques, des conservateurs et des extrêmes-droites, nous rappelant l'impérieuse nécessité de les combattre partout, tout le temps. Les droits des femmes, obtenus de haute lutte, ne sont malheureusement jamais acquis. Et il n'est pas dit que l'abrogation du droit à l'avortement ne soit pas le début d'autres abrogations de droits fondamentaux tels que l'accès à la contraception et le mariage pour tous.

Cette décision est un recul dramatique pour toutes les femmes,

aux États-Unis et ailleurs.

En France, le droit à l'avortement est régulièrement attaqué par les intégristes et l'extrême droite et remis en cause par le manque de moyens à l'Hôpital et dans les centres d'IVG augmentant les délais intervention.

On ne lâchera rien. Nos corps, nos choix !



[communiqu _avortementUSA_SUD-CultureT l charger](#)